

## AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française des échecs**  
représentée par son président, **Monsieur Bachar KOUATLY**  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 78420653400074

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

*B.K.*

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

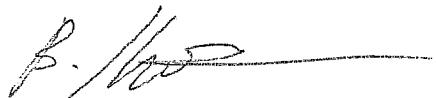
Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 30 000 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 21 956,50 €, le solde restant s'élève à 8 043,50 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 30 000 €.

Cliquez ici pour taper du texte.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.



LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DES ECHECS

Fait à Paris le 23/06/2017



LA DIRECTRICE DES SPORTS

26 JUN 2017

~~VOISE LE ..... DANS CHORUS PAR LE~~  
~~CONTROLEUR BUDGETAIRE ET~~  
~~COMPTABLE MINISTERIEL~~  
~~N° EJ .....~~

<sup>1</sup> --dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires						
Nombre de licences	57414		58385	63000		
Nombre d'ATP	0		0			64000
Nombre total de licences et d'ATP	57414		58385	63000		64000
Nombre et taux de licences féminines	12845 (22,02%)		12321 (21,1%)	16000 (25,4%)		16500 (25,78%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)		(%)	(%)		(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	4134 (7,2%)		4246 (7,27%)	(%)		(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	307		388	0		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives						
Solidité financière						
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	9,74		0			
Rang sportif de la France						
Rang sportif de la France	6		6	3		3
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet - SHN	%		%	%		%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	%		%	%		%
Emplois d'avenir						
Nombre d'emplois d'avenir	0		0	0		
Lettres de missions signées dans CTS-Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	(%)		(%)	%		%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Stabiliser le Haut Niveau Adultes						
Rang de la France				3e		3e
Reserrer les Pôles Espoirs						
Nombre de médailles internationales Jeunes				3		3
Augmenter la pratique scolaire						
Nombre et % de licenciées féminines				16000		16000
Renforcer la pratique scolaire						
Nombre de licences B moins de 10 ans				18750		19000
Rayonnement international						
Nombre d'élus internationaux (Européens et FIDE)				3 élus		3 élus

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Stabiliser le Haut Niveau Adultes	80 000 €	11 000 €	5 000 €	75 000 €
Action 1	80 000 €	11 000 €	5 000 €	75 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	80 000 €	11 000 €	5 000 €	75 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	27 000 €	12 000 €	7 500 €	19 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	27 000 €	12 000 €	7 500 €	19 500 €
Augmenter la pratique scolaire	47 000 €	23 000 €	4 000 €	43 000 €
Action 1	47 000 €	23 000 €	4 000 €	43 000 €
Structuration fédérale	47 000 €	23 000 €	4 000 €	43 000 €
Reserrer les Pôles Espoirs	73 000 €	14 000 €	13 500 €	59 500 €
Action 1	73 000 €	14 000 €	13 500 €	59 500 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	73 000 €	14 000 €	13 500 €	59 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>227 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>197 000 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

- €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

30 000 €

B.K.



## Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte. N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

BP 10054

78185 SAINT QUENTIN EN YVELINES

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Cle RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)	
RIB	30004	01797	00010026639	42	BNP PARIBAS ELANCOURT TEMPL.	(01797)
IBAN	FR76 3000 4017 9700 0100 2663 942 (6)				BIC: BNPAFRPPSQY (7)	

(1) Code de BNP Paribas

(2) Code de votre agence d'origine

(3) Votre numéro de compte

(6) International Bank Account Number

(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires

(5) Agence BNP Paribas

(7) Bank Identifier Code

VP\_0070 - 06/2002